



PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE - N° 42

Réunion du :	19 Juin 2019
à :	18h00
Présidence :	Michel CASSEGRAIN
Présent(s) :	Magali DE BONNEFOY - Marc CASSEGRAIN - Ludovic GERARD - Laurent HATTON - Jean-Louis RODRIGUEZ - Alain THILLOU
Excusé(s) :	Philippe SOUCHU - Patrick MINON

Rappel de l'article 15 alinéa 13 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

" Dans l'hypothèse où le terrain de l'équipe recevante est déclaré impraticable en conformité avec les dispositions de l'alinéa 2 du présent article, et si la rencontre "retour" a déjà été arrêtée ou reportée une fois pour cause d'intempéries, la Commission Sportive peut inverser ou modifier le lieu de la rencontre du match "retour" et appliquer l'article 9.4"

RAPPEL concernant les Feuilles de Matches et saisie des résultats

Les clubs sont priés de se conformer aux obligations stipulées aux articles 11 (FMI) et 12 (Compétitions n'utilisant pas la FMI) des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

En cas de non-respect, il sera fait application des alinéas 3 de l'article 11 et 6 de l'article 12 desdits Règlements Généraux.

I- Approbation du PV n°41 du 13/06/2019

II – Tournois

JARGEAU ST DENIS FC

Tournoi U13F/U15F/U19F/SENIORS F du 22/06/2019. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

FOOTBALL CLUB ABBATIEN

Tournoi U7/U9 du 22/06/2019. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

Tournoi U11/U13 du 23/06/2019. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour les matches de Coupes :

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant le bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission
Michel CASSEGRAIN



La Secrétaire
Magali DE BONNEFOY



PUBLIE Le 20.06.2019